

Présent(e)s : Robert Thiollière, Rémy Tastevin, Marlène Hager, Patrice Duplan, Mathieu Sautel, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Absents : Laurence Roux (procuration à Michel Bernard), Christel Berthod, (procuration à Pierrot Aymard), Sébastien Pavé.

- **Point supplémentaire à l'ordre du jour :** Le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour l'approbation du Schéma Général d'Assainissement.
- **Approbation du Compte Rendu du Conseil du 4 janvier 2016 :** pas de remarque.
- **Schéma Général d'Assainissement :** le maire rappelle l'historique de l'établissement du Schéma Général d'Assainissement (SGA) qui a débuté en 2008 par l'analyse de l'existant, s'est poursuivi en 2013 par des propositions de solutions et un projet de zonage d'assainissement collectif sur le hameau de Bise en plus du secteur de Genestelle village. Si le projet de zonage d'assainissement collectif a été approuvé par délibération du Conseil après l'enquête publique, le SGA présenté plusieurs fois au Conseil municipal n'a pas fait l'objet de délibération et d'approbation du Conseil. Cette délibération est nécessaire pour que les aides de l'Agence de l'Eau (3000 €) puissent être accordées pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes et présentant un risque pour la sécurité ou l'environnement. Ces demandes d'aides sont à faire auprès du SPANC géré par la CCPAV.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce Schéma Général d'Assainissement.

- **Reprise de la procédure de suppression du poste de seconde adjointe :** Le service de contrôle de légalité de la sous-préfecture a demandé que la procédure soit reprise, car l'arrêté du maire de suppression des délégations doit précéder la consultation du Conseil sur la suppression d'un poste d'adjoint. Le maire présente l'arrêté (AR2016_01 du 28 janvier 2016) de retrait des délégations de fonction et de signature accordées à Marlène Hager et demande au Conseil de se prononcer sur le maintien ou non du poste d'adjoint et de l'indemnité associée.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, Marlène Hager ne prenant pas part au vote, par 6 voix pour 1 contre et 2 abstentions, le poste de seconde adjointe attribuée à Marlène Hager et l'indemnité associée sont supprimés. Patrice Duplan qui était troisième adjoint devient second adjoint.

La mise à jour des délégations de fonction et de signature fera l'objet d'un nouvel arrêté du maire.

- **Éclairage Public :** Le maire présente le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière établi en 2014 par le SDE07 qui préconise le changement de 42 ballons fluo 125W obsolètes et pour lesquels on ne trouvera plus de rechange. Le remplacement par des luminaires équipés de lampes SHP 70W permet en outre des économies d'énergies. Il est proposé aussi la mise en place de 2 horloges astronomiques et de 9 Astroswitch qui permettent d'optimiser les périodes d'éclairage et éventuellement de faire de l'extinction nocturne si la commune le décide. Le coût de l'opération est de l'ordre de 20000€. L'année 2016 pourrait être la dernière année de prise en charge à 50 % par le SDE07 soit un coût de 10 000€ pour la commune. Compte tenu des économies réalisées, le temps de retour sur investissement (théorique car on ne paie pas actuellement la totalité de nos consommations) est de l'ordre de 7 ans. Le maire propose de décider la réalisation de ces travaux et de les confier au SDE07, sachant que ceux concernant Bise seront associés à l'opération de dissimulation des réseaux.

Le Conseil donne son accord.

- **Nouvel accès aux terrains communaux devant la mairie :** Le propriétaire de l'ancienne Maison Familiale futur gîte de groupe Les Stelles souhaite avoir un accès à la parcelle G155 proche des

plates forme communales G996. Un accès public avec une pente acceptable pourrait être créé à partir de la parcelle G180 en bordure de la route Départementale, suivre le chemin communal marqué sur le cadastre en bordure de la parcelle G176 propriété de la commune, traverser la parcelle G997 propriété de André Audigier pour desservir les parcelles communales puis la parcelle G155. Le maire demande l'autorisation du Conseil pour négocier l'achat des parcelles nécessaires à ce projet. Le Conseil est favorable à cette opération et donne son accord.

- **Nouvelle implantation pour le bâtiment technique** : compte tenu du projet d'accès évoqué précédemment, il serait plus judicieux et plus économique de réaliser le local technique sur les parcelles communales G996 ou 154. L'implantation envisagée initialement entraîne des coûts de démolition et de soutènement importants. Pour la nouvelle implantation, les réseaux sont plus accessibles et la proximité de la mairie intéressante. Il est évoqué la possibilité d'associer un espace polyvalent et périscolaire qui pourrait permettre l'obtention de subventions. Il a été demandé au CAUE d'intégrer le projet dans l'étude d'aménagement général des espaces publics. Une prochaine réunion est prévue vendredi 19 février. Il est demandé au cabinet d'architecte Estève Dutriez de suspendre l'étude et d'envisager un arrêt du projet de bâtiment technique sur l'implantation actuelle.

Le conseil est favorable à la réorientation du projet et autorise le maire à avancer dans ce sens.

- **CCPAV Compétence Pôle d'accueil petite enfance** : Lors de sa réunion du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de la prise de compétence « Pôle d'accueil petite enfance » et de la modification des statuts en conséquence. Ce service sera mis en place à compter du 1 avril 2016 et géré par le centre social « le Palabre » (ex Seibel). Il est demandé aux communes d'approuver rapidement cette nouvelle compétence communautaire.

Le Conseil approuve cette prise de compétence et la nécessaire modification des statuts de la CCPAV.

- **Amélioration acoustique de la salle de Bise** : Diverses propositions d'amélioration acoustique des salles communales ont été présentées lors d'une précédente réunion. Au vu de la fréquentation régulière de la salle de Bise par des groupes importants, et de l'inconfort dû à la mauvaise acoustique, le maire propose de mettre en place sans attendre des panneaux absorbants suivant le devis de la société Acoulen, soit un montant d'achat de 2000 €HT, la pose pouvant être effectuée par nos employés communaux.

Le Conseil donne son accord.

- **Coup de pouce PNR « accueil Géosites »** : Après la mise en place du totem signalant le Géosite du « Neck de Crau », nous pouvons solliciter un « coup de pouce » du PNR des Monts d'Ardèche pour la mise en place d'équipements de signalisation. Il s'agit d'un balisage complémentaire du sentier actuel « baludiques » et d'un signalement de l'accès au parking. Le PNR finance les équipements et la commune assure la pose et l'entretien. La récente visite sur le site pour définir ces équipements a été l'occasion de réaliser un reportage qui sera diffusé sur la radio locale « Fréquence 7 » et mis en ligne dans la rubrique « les pieds dans le parc » du site internet du PNR.

Le Conseil donne son accord pour la demande de coup de pouce et la signature de la convention.

- **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique** : Le maire demande l'autorisation de signer une convention avec le Centre de Gestion pour le suivi des dossiers CNRACL (*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales*).

Le Conseil donne son accord.

- **Questions diverses :**

- *délégué au groupe de travail « mise à disposition de matériel »* dans le cadre de la mutualisation intercommunale de matériel : Rémy Tastevin est candidat pour faire partie de ce groupe de travail.
- *Boîtes à pain* : Marion et François Daumas boulangers à Bise demandent l'autorisation d'implanter sur l'espace public des boîtes à pains, groupe de boîtes à lettres ou similaire avec encadrement et protection dans lesquelles ils déposent le pain pour leurs clients. Accord de principe en attente de la présentation du dispositif et de la proposition d'implantation.
- *Tour Optique 2000* : Il s'agit d'un parcours de véhicules de collection à tendance sportive qui respectent les prescriptions du code de la route. Les organisateurs demandent l'autorisation de traverser la commune le 22 avril 2016 : pas d'opposition.
- *Schéma Directeur Eau Potable* : Naldéo a rendu une première version des plans des réseaux d'eau potable de Genestelle. De nombreux points sont à vérifier et valider. Rémy Tastevin est chargé avec Pierrot Aymard et les employés communaux de noter sur ces plans toutes les erreurs et incertitudes relevées.
- *Sécurité Incendie* : Lors des contrôles par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) des moyens de lutte contre l'incendie nécessaires pour la qualité d'ERP (Etablissement Recevant du Public) du gîte « les Stelles », il a été constaté que les bornes à incendie installées ne permettent pas de répondre à la réglementation. Elles doivent pouvoir assurer un débit de 60 m³/h pendant 2h. Le débit n'est que de 20 m³/h et la réserve n'est que de 50 m³. Ce moyen de lutte contre l'incendie est aussi demandé par le SDIS pour toute construction ou extension de plus de 35 m². La solution serait la mise en place d'une réserve d'eau souple de 120 m³ accessible aux camions pompiers à proximité des habitations. Elle nécessite une plate forme de 9 mètres par 12 mètres, voir un peu différente s'il y avait deux réserves de 60 m³. Les conseillers sont chargés de rechercher un emplacement. Pour le dossier ERP du gîte les Stelles, la commune s'engage à mettre en place une solution acceptable par le SDIS.
- *Prochaines séances* : Il est prévu une réunion le *vendredi 18 mars 18h* pour l'examen des comptes 2015 ainsi que le *vendredi 15 avril 18h* pour le vote du budget 2016.

La séance est ensuite levée..